

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

# Déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé

## CONTEXTE

### Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

Lors de la présentation du Plan d'Investissement pour le Logement, et en particulier du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), le Président de la République a confirmé le 21 mars 2013, l'objectif d'atteindre un rythme de 500 000 logements rénovés chaque année à l'horizon 2017 (dont 380 000 logements privés et 120 000 logements sociaux) et ainsi de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) a pour ambition d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches. Il repose sur deux principaux leviers :

- un véritable service public de la rénovation énergétique pour faciliter l'accès à l'information et offrir un accompagnement, via un numéro de téléphone unique national, un site Internet et plus de 450 « points rénovation info service » (Pris) répartis sur l'ensemble du territoire ;
- des aides aux particuliers pour financer la rénovation énergétique de leur logement : les aides existantes (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable) vont être optimisées ; la subvention spécifique pour les ménages modestes (46 % des Français) a été renforcée (de 35 à 40 % du montant des travaux) et deux nouvelles primes de 1 350 et 3 000 euros ont été créées (deux tiers des Français y sont éligibles).

Décliné en Midi-Pyrénées, l'objectif concernant les logements privés correspond à un volume de l'ordre de 17 à 18 000 logements à rénover chaque année, qui va significativement au-delà du rythme actuel.

Même si de nombreuses initiatives sont menées en Midi-Pyrénées, l'atteinte des objectifs fixés va demander à la fois une approche globale et une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs.

L'Etat et la Région Midi-Pyrénées copilotent la déclinaison en Midi-Pyrénées du PREH, sous la forme d'une feuille de route, structurée en 8 chantiers et validée le 13 décembre 2013 par le comité de pilotage régional du PREH (cf. annexe 1) :

ENCLENCHER LA DECISION DE RENOVATION	
CHANTIER 1	Mettre à disposition une information unifiée et complète
CHANTIER 2	Améliorer le repérage des ménages les plus en difficulté
CHANTIER 3	Développer l'offre de conseil neutre et gratuit
CHANTIER 4	Faciliter l'accompagnement qualifié de tous les ménages

<b>FINANCER LA RENOVATION</b>	
CHANTIER 5	Mieux coordonner les systèmes d'aides existants
CHANTIER 6	Mettre en place de nouvelles sources de financements attractives
<b>MOBILISER LES PROFESSIONNELS</b>	
CHANTIER 7	Favoriser le développement d'une offre qualifiée de la rénovation énergétique
CHANTIER 8	Mettre en place un observatoire des coûts de la rénovation énergétique

### Articulation avec les actions de la Région Midi-Pyrénées sur la rénovation des bâtiments

Compte-tenu des enjeux (le secteur du bâtiment est le 1er consommateur d'énergie en Midi-Pyrénées, plus de 15% des ménages sont en situation de précarité énergétique), la Région Midi-Pyrénées agit de manière volontariste en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments : éco-chèque logement pour les particuliers, soutien aux bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique de leur parc, accompagnement des collectivités locales pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et bien entendu la maîtrise des consommations d'énergie des lycées.

La Région s'est donc naturellement engagée dans la dynamique du Plan pour la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), lancé par le Président de la République.

La Région Midi-Pyrénées souscrit au principe de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, qui s'inscrit pleinement dans la feuille de route régionale partagée.

## CADRE GENERAL DE L'AMI

### Objectifs

Le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la continuité du service d'information et de conseil indépendant et gratuit apporté par le dispositif j'éco-rénov j'économise, et dans la feuille de route du déploiement du PREH en Midi-Pyrénées.

**L'objectif est de soutenir localement des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé.**

Les candidats devront proposer un « service intégré de la rénovation énergétique », c'est-à-dire une organisation territoriale et opérationnelle des acteurs concernés pour multiplier les rénovations énergétiques efficaces, à coût maîtrisé, réalisées par des entreprises qualifiées et coordonnées.

L'organisation recherchée vise à expérimenter des dispositifs opérationnels, structurants et répliquables tout en capitalisant sur l'existant et en respectant les spécificités et dynamiques locales.

Les dispositifs proposés devront se positionner en terme de cibles (population concernée, zonage éventuel...), d'objectifs quantifiés (nombre de rénovations, niveau de performance énergétique poursuivi, nombre d'entreprises RGE, chiffre d'affaires généré, nombre d'emplois créés ou maintenus, effet de levier de l'action publique...). La cohérence avec les objectifs du PREH en général, et avec la feuille de route du PREH Midi-Pyrénées en particulier, sera recherchée, compte tenu des moyens financiers mobilisables.

L'organisation du dispositif pourra prendre diverses formes comme :

- ➔ La mise en place d'un dispositif collaboratif, encadré par des partenariats formalisés avec les différents acteurs qui partagent le même objectif;

- ➔ La désignation d'un opérateur unique pour accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de leur projet ;
- ➔ La création d'un dispositif intégré d'accompagnement au sein d'une structure dédiée (publique, publique/privée).
- ➔ La gouvernance et l'animation de la plateforme (efficacité, visibilité, répliquabilité, effet d'entraînement...) sont des éléments importants dans la réussite du projet.

## Structures éligibles

L'Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux collectivités locales (communes, groupement de communes, EPCI, territoires de projets, SPL, départements) en tant que porteuse de projet.

Sont particulièrement visées les collectivités ayant déjà mis en œuvre une action globale en faveur de la maîtrise d'énergie sur leur territoire (de type PCET, délégataire de l'aide à la pierre, par exemple). Les collectivités ayant mis en place une OPAH ou un PIG et souhaitant élargir leur démarche en termes de cibles, de périmètre et d'objectifs de performance énergétique sont également prioritaires.

Des partenariats public/privé peuvent être présentés, à la condition que la collectivité soit chef de file.

## Dispositifs recherchés

Les plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé (y compris les copropriétés le cas échéant), visent à simplifier et à fluidifier les processus au sein d'un « service intégré de la rénovation énergétique ».

Il conviendra :

- ➔ D'associer l'ensemble des parties concernées et de les fédérer autour d'objectifs partagés,
- ➔ D'organiser et de coordonner les actions, les services et compétences disponibles sur le territoire en cohérence avec celles prévues dans la feuille de route régionale (tout particulièrement celles des conseillers info énergie et des opérateurs agréés par l'ANAH),
- ➔ De rechercher la simplification et un système de confiance pour le particulier.

**En propre, au travers de partenariats et/ou de contrats de sous-traitance, ces plateformes :**

- ➔ Proposent des parcours de services coordonnés et adaptés aux situations particulières, portant à la fois sur les volets technique, administratif et financier et s'étendant de l'amont à l'aval du projet,
- ➔ Mobilisent les professionnels et les incitent à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé (développement d'une maîtrise d'œuvre ciblant cette clientèle, groupement d'entreprises, formations FEEBAT, plateaux techniques PRAXIBAT, signes de qualité RGE...),
- ➔ Intègrent les dispositifs spécifiques mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales (Région, Département, Communauté de Communes, Communes syndicats d'électricité, Pays...) ,
- ➔ Développent une animation et une gouvernance,
- ➔ Contribuent à l'observatoire des coûts de la rénovation en Midi-Pyrénées (porté par le CERCAD),
- ➔ Évaluent l'efficacité des actions de la plateforme.

A titre d'exemple, deux types de parcours de services peuvent être envisagés :

- **Un processus « facilitateur »** : le ménage est maître d'ouvrage de son projet et gère chaque étape de façon autonome, en étant accompagné en tant que de besoin par la plateforme, et en mobilisant un réseau de professionnels qualifiés et identifiés, que ce soit pour définir et concevoir son projet, le financer, réaliser les travaux, et piloter le chantier jusqu'à sa réception ;

- **Un processus « intégrateur »**, où tout en validant chaque étape, le ménage confie son projet à un tiers (pouvant aller jusqu'à prendre la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée) qui prend en charge la conduite complète du projet (définition et conception du projet, consultation et sélection des entreprises, élaboration du plan de financement, réalisation des démarches administratives, exécution et réception des travaux, suivi des consommations d'énergie,...), avec selon les cas un plan de financement « clé en main » voire un financement des travaux (mécanisme de tiers-financement).

## Services attendus

L'objectif est de concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions qui favorise la rencontre de l'offre et de la demande de travaux de rénovation énergétique sur le périmètre du projet.

Toutes les actions envisagées devront être abordées dans la proposition, y compris celles portées par des tiers en direct à condition qu'elles s'intègrent dans le projet global. Une liste non exhaustive des différents services que l'on peut attendre d'une plateforme locale de la rénovation énergétique est définie en annexe.

Dans la mesure où de nombreux et différents outils de financement et d'appui aux collectivités coexistent, les porteurs de projets devront prendre en compte et rechercher une synergie avec les ressources, structures et initiatives existantes sur leur territoire. Des partenariats et passerelles devront être envisagés.

Il est prévu dans la feuille de route du PREH Midi-Pyrénées que certaines briques de services (exemples : les instruments financiers, système d'information, outil de communication et de suivi ...) soient mutualisées ou coordonnées à une échelle régionale. Les propositions faites dans le cadre de cet AMI devront en tenir compte et décrire comment la plate-forme intègre localement ces briques de services.

## Gouvernance et animation de la plateforme

**Le montage juridique et financier du dispositif sera explicité pour évaluer sa déclinaison opérationnelle :**

- Cohérence avec la feuille de route régionale du PREH,
- Nature des partenariats formalisés avec les acteurs concernés (convention, charte, accord, création d'une structure ad-hoc...),
- Mode de pilotage et d'animation de la plateforme,
- Organisation de la gouvernance,
- Plan de financement prévisionnel sur 3 ans intégrant les financements des partenaires le cas échéant,
- Réflexion sur la perspective de pérennité du dispositif au-delà des 3 ans.

**Une procédure de suivi et d'évaluation mensuelle devra être mise en place.**

- D'une part sur le fonctionnement de la plateforme (nombre de contacts, type de public, actions d'accompagnement, actions d'animation, identification des éventuels dysfonctionnements, ...)
- d'autre part au projet de rénovation (localisation, surface, type de logement, type de processus (facilitateur ou clé en main), montant des travaux, nature des travaux, nombre d'action, montage financier (aides, prêt, autofinancement), nombre de projets suivis, nombre de projets qui n'ont pas aboutis à des travaux et la raison, nombre de rénovations réalisées, ...).

## LES RESSOURCES EVENTUELLEMENT MOBILISABLES

### Outils de niveau régional sur lesquels les candidats peuvent s'appuyer

Les partenaires régionaux Conseil Régional, Etat, ADEME, ont développé des outils qui sont à la disposition des candidats. Ceux-ci sont encouragés à les intégrer au mieux dans leur proposition.

- En matière de conseil

### Le réseau des PRIS

Créé en septembre 2013, le réseau Rénovation-Info-Service constitue une porte d'entrée unique à tous les services publics existants pour faciliter l'accès à l'information et accompagner les démarches liées à la rénovation énergétique. Il est composé des Espaces Info Energie (EIE) animés par l'ADEME, des opérateurs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi que des Agences Départementales d'Information sur le logement (ADIL). Le réseau ainsi constitué compte 23 Points Rénovation Info Service (PRIS) répartis sur la région Midi-Pyrénées.

Pour accéder à ces différents services, il existe désormais un site internet et un numéro de téléphone national unique (0 810 140 240) qui met en relation le porteur de projet de rénovation directement avec le Point Rénovation Info Service approprié à sa demande, sa situation, et à son lieu de résidence.

Les PRIS devront être associés à la mise en œuvre de ces plateformes locales de rénovation.

#### → En matière de diagnostic

L'harmonisation des outils utilisés pour la réalisation des diagnostics, est indispensable pour améliorer l'efficacité du conseil et de l'accompagnement du particulier. L'ADEME peut mettre à disposition des candidats des cahiers des charges décrivant le contenu type d'un audit énergétique chez le particulier.

#### → En matière de mobilisation des professionnels

### Le Centre de la Construction et de l'Aménagement Durable en Midi-Pyrénées

Le CERCAD, porté par le Comité Régional de Concertation, observatoire économique de la filière construction créée en 1973 sous l'égide du Préfet de Région, a pour mission d'accompagner l'évolution des pratiques des professionnels du bâtiment et de l'aménagement face aux nouvelles exigences réglementaires et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

### Les formations PRAXIBAT

Ce sont des formations pratiques aux gestes professionnels réalisées sur des plateformes équipées des technologies les plus innovantes, agréés par l'ADEME et Quali'EnR avec des formateurs certifiés par l'ADEME et Quali'EnR et des programmes de formation ciblés sur la mise en œuvre des installations et intégrant l'analyse des besoins spécifiques du client et le conseil d'une solution adaptée, des éléments de dimensionnement et de conception, la mise en service, les mesures/réglages et contrôles qualité des travaux, la maintenance, les normes et réglementations en vigueur, les aspects financiers.

#### → En matière d'observatoire

### L'observatoire des coûts de la rénovation énergétique porté par le CERCAD

En région Midi-Pyrénées, le CeRCAD, développe un observatoire du coût de la rénovation énergétique (prix des matériaux et prix de la main d'œuvre) en s'appuyant notamment sur les données issues de l'Ecochèque logement de la Région Midi-Pyrénées et du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH. **Mobilisation de la profession**

De nombreux acteurs privés sont mobilisés et offrent des services d'accompagnement des entreprises et des particuliers pour dynamiser la filière et développer le marché de la rénovation énergétique.

Les candidats sont encouragés à en prendre connaissance et à les intégrer à leurs dispositifs le cas échéant sous forme de partenariat.

- Les fournisseurs et installateurs ont des offres de services pour faciliter l'accès à la mention RGE.
- Les organisations professionnelles (CAPEB et FFB) proposent des qualifications RGE (Eco-artisan et Les Pros de la Performance Energétique) qui intègrent une offre de conseil et d'évaluation énergétique aux particuliers.
- L'offre Eco-rénovation, portée par les ECO Artisans, permettra de proposer aux clients une offre globale regroupant plusieurs entreprises via un seul interlocuteur.

- Les fournisseurs et distributeurs d'énergie ont des offres en faveur de la rénovation énergétique (sensibilisation des ménages, aides financières, audit thermique ...)
- ...

## MODALITES DE L'AMI

### Le soutien financier de l'ADEME

L'objectif du présent AMI est de soutenir la mise en œuvre de 2 à 3 plateformes sur le territoire de Midi-Pyrénées et l'ADEME envisage pour cela un budget global annuel de 350 000€.

L'ADEME conclura un accord-cadre avec les collectivités lauréates sur la base d'un plan d'actions pour une durée de trois ans, avec une déclinaison en conventions annuelles de financement. Ce soutien vise à amorcer et à consolider le dispositif, avec à terme un objectif de retrait du financement apporté.

Le soutien de l'ADEME s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat ADEME/ETAT/REGION 2014, PRELUDE.

Les aides porteront principalement sur les deux volets suivants :

→ l'animation et le suivi du dispositif

- Co-financement d'un poste de chargé de mission avec un taux d'aide de 30% et un plafond de dépenses éligibles de 230 000€ sur 3 ans.

Et/ou

- Co-financement d'un prestataire externe qui serait missionné par la collectivité (taux d'aide maximal de 50%).

→ les prestations d'études (taux d'aide maximal de 70%), de communication, de formation, d'évaluation,... (taux d'aide maximal de 50%) retenues au plan d'action

Un maximum d'aide par plateforme pourra être adopté en fonction des budgets disponibles, et pourra être ajusté suivant la taille des projets (nombre d'habitants ou nombre de logements ciblés).

Des actions portées par des partenaires du projet, professionnels du bâtiment, financiers etc., pourront être intégrées au plan d'action. L'objectif sera qu'elles puissent trouver leur modèle d'équilibre économique, au-delà d'une période de lancement et d'un soutien financier le cas échéant dégressif.

La synergie avec le programme Habiter Mieux est souhaitée et recommandée. Cependant, les financements de l'ADEME ne sont pas destinés à apporter un financement additionnel au programme Habiter Mieux.

Ne sont pas éligibles aux aides de l'ADEME dans le cadre de ce projet :

- Le soutien aux Espaces Info Energie, ceux-ci étant déjà co-financés par ailleurs par l'ADEME et le Conseil Régional Midi-Pyrénées ;
- Les salaires de fonctionnaires territoriaux affectés au projet.

### Déroulement du processus de soumission et de sélection

Une version papier du dossier complet devra être envoyée avant le 6 juin 2014 à l'adresse suivante

## ADEME - Direction Régionale Midi-Pyrénées

AMI « Déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé »

Et une version numérique à l'adresse suivante : [caroline.perrin@ademe.fr](mailto:caroline.perrin@ademe.fr)

Il devra impérativement être conforme au plan du dossier type de candidature fourni en annexe 2.

## Calendrier

Lancement de l'AMI	4 mars 2014
Date limite de dépôt des candidatures	6 juin 2014
Evaluation et pré-sélection des projets par le jury régional	Fin juin 2014
Instruction approfondie par l'ADEME et dialogue itératif avec les porteurs de projets afin de préciser les dispositifs proposés	Juillet à septembre 2014
Engagement de la collectivité candidate sous la forme d'une délibération	Septembre/octobre 2014
Examen des dossiers sélectionnés dans les instances du PRELUDE	Octobre /novembre 2014
Contractualisation ADEME/COLLECTIVITE	Octobre /novembre 2014

## Processus de sélection

Les collectivités éligibles sont invitées à déposer un dossier complet avant le 6 juin 2014.

Sur la base de l'évaluation menée par l'ADEME, les dispositifs proposés seront examinés par un jury régional qui se tiendra dans le mois suivant la date limite de dépôt des dossiers. Ce jury sera composé de l'ADEME, de la Région Midi-Pyrénées, de la DREAL et du SGAR.

Selon la maturité des projets, le jury régional orientera les différentes candidatures vers :

- ➔ une instruction approfondie par l'ADEME des meilleurs projets, au cours de laquelle il pourra être proposé aux candidats de compléter ou de préciser leur dossier de soumission. Par un dialogue itératif entre l'ADEME et le porteur de projet entre juillet et septembre 2014, l'objectif est de parvenir à une définition du dispositif proposé qui corresponde au mieux aux exigences du cahier des charges et au contexte local.
- ➔ une étude de pré-figuration, qui pourra être proposée aux candidats dans les cas où la mise au point du dispositif envisagé nécessite encore des réflexions complémentaires.
- ➔ un soutien plus ponctuel au travers du PRELUDE à certaines actions proposées, qui n'auraient pas la dimension globale d'une plateforme mais qui présenteraient un intérêt particulier.

La sélection des lauréats au titre de l'AMI sera suivie par un examen des financements dans le cadre des instances PRELUDE et par une contractualisation avec l'ADEME.

Les candidats retenus s'engagent à mettre en place la plateforme au plus tard 6 mois après la contractualisation par l'ADEME, faute de quoi ils perdront le bénéfice de l'aide financière décidée.

## Critères de sélection

Les projets seront évalués selon l'opérationnalité des propositions et la prise en compte de ces différents critères :

- ➔ Intérêt de l'action proposée

- Conformité aux priorités de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Cohérence avec la feuille de route régionale du PREH
- Qualité des outils et services mis à disposition des particuliers et professionnels
- Adéquation du projet avec les besoins identifiés des particuliers pour faciliter leur passage à l'acte
- Echelle du projet compatible avec l'objectif de massification des rénovations énergétiques de l'habitat privé (ménages, typologie d'habitat, entreprises)
- Ampleur des objectifs du projet au regard des caractéristiques territoriales
- Reproductibilité de la démarche
- ➔ Prise en compte du contexte local
- Connaissance fine des caractéristiques socio-économiques du territoire liées à l'habitat privé
- Maturité du territoire en matière de lutte contre le changement climatique
- Cohérence avec les politiques régionale et départementales
- Identification des acteurs clés et des dispositifs existants pouvant être mobilisés
- ➔ Qualité de la méthodologie de mise en œuvre
- Clarté des modules de travail, planification du projet et adéquation du suivi des performances
- Niveau de maturité et robustesse du projet sur le plan technique et financier
- Aptitude de l'approche proposée pour enclencher le passage à l'acte et la réalisation de rénovations énergétiques de qualité
- Modalités de gouvernance, d'animation et méthode pour la mise en place des instances et des processus de travail
- Partenariats mis en place et tous les aspects de nature à garantir la pérennité de la plate-forme
- Ambition et crédibilité des incidences du projet
- Engagement sur des objectifs quantifiés et réalistes (nombre de rénovations, économies d'énergie, volumes de travaux induits)
- Intérêt des solutions apportées pour faciliter le bouclage financier des opérations de rénovation et sécuriser les financeurs
- Implication large de la chaîne des professionnels locaux (ingénierie, profession immobilière, négoce en matériaux, entreprises du bâtiment, banques, agents des collectivités...) et de la communauté des acteurs (professionnels, relais, facilitateurs,...)
- Facilitation de leur montée en compétences via des formations et vérification de la qualité des prestations réalisées
- Effet levier de l'action publique
- Capacité à mobiliser des financements privés dans la réalisation du dispositif
- ➔ Ressources allouées à l'action proposée
- Gestion et composition de l'équipe, équilibre des compétences, expérience et responsabilités
- Mise en place d'une démarche qualité et d'un suivi/évaluation de l'opération
- Justification des coûts et plan de financement sur une période supérieure ou égale à 3 années
- Pérennité de l'équilibre financier de la structure

## ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE DE LA PLATEFORME

---

En contrepartie de l'aide financière le maître d'ouvrage s'engage :

- A respecter le programme de travail défini dans la proposition retenue par le jury ;
- A associer l'ADEME aux comités de pilotage de l'opération, aux recrutements d'animateurs ou de prestataires, à la définition de cadre de partenariat ;
- A participer, en tant que territoire d'expérimentation, aux actions de la feuille de route régionale du PREH.

## CONTACTS

---

Tous renseignements concernant cet appel à manifestation d'intérêt peuvent être obtenus :

Sur le site Internet de l'ADEME <http://midi-pyrenees.ademe.fr/>

Auprès de Myriam Montcouquiol - [myriam.montcouquiol@ademe.fr](mailto:myriam.montcouquiol@ademe.fr) - 05 62 24 00 24

## ANNEXE

### LES SERVICES MIS A DISPOSITION DES PARTICULIERS

---

#### Sensibilisation

- Visibilité, permanence et facilité d'accès pour les ménages ciblés
- Respect du cahier des charges des Points Rénovation Information Service en favorisant l'articulation avec les PRIS préexistants.

#### Définition et conception du projet de rénovation énergétique de l'habitat

- Aide à la définition et à la conception technique du projet: audit/bouquets de travaux type, programmation des travaux (à réaliser par étapes ou via une rénovation globale) nécessaires pour atteindre des niveaux de performance compatibles avec ceux du label BBC rénovation
- Capacité à prendre en compte le projet global de travaux du ménage
- Capacité à séquencer les travaux dans le temps
- Capacité à inscrire le programme de travaux énergétiques dans une logique de prise en compte, voire d'amélioration, d'autres critères de confort ou de santé, tels que la qualité de l'air intérieur, l'isolation acoustique, la ventilation, le confort d'été, la gestion de l'humidité, les problématiques liées à la gestion des déchets de chantier ou encore l'accessibilité.
- Soutenir l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement (matériaux bio-sourcés et premiers, locaux, faiblement émetteur de composants toxiques...) et favoriser la réalisation de chantiers plus propres dans une démarche globale de qualité environnementale
- Propositions de travaux articulées avec une évaluation du plan de financement
- Une réflexion sur l'auto-réhabilitation accompagnée pourra être menée afin de structurer une offre de service associée

#### Consultation et sélection des entreprises

- Aide à la préparation de la consultation des entreprises et orientation vers celles ayant la mention RGE
- Aide à la compréhension des devis des entreprises
- Aide à l'étude des devis et à la sélection des entreprises

#### Financement

- Aide à la définition du plan de financement
- Aide au montage de dossiers de financement, articulation avec les collectivités et les banques
- Capacité à intégrer les aides existantes dans le plan de financement
- Capacité à intégrer des produits financiers complémentaires (montant, taux, durée, critères associés)
- Capacité à intégrer des produits d'assurances et des garanties complémentaires

#### Réalisation des travaux

- Accompagnement pendant les travaux (cohérence prix/délais/qualité de réalisation)

- Validation de la réception des travaux (conformité aux prescriptions de travaux, test d'étanchéité à l'air le cas échéant, assurance qualité (période décennale))

### Suivi post-travaux

- Accompagnement post-travaux et sensibilisation des particuliers aux usages et comportements économes en énergie (éco-gestes)
- Service de suivi des consommations proposé et géré par la plateforme (comptages et outils éventuels à prévoir) auprès d'un échantillonnage de ménages ayant engagé des travaux dans le cadre de la plateforme
- Assistance à la mise en place de contrats de maintenance des nouveaux équipements
- Analyse des consommations réelles post travaux

## LES SERVICES MIS A DISPOSITION DES PROFESSIONNELS

### Mise en réseau des professionnels et soutien à l'émergence d'une offre de travaux de qualité et coordonnée :

- Animation des réseaux d'acteurs, capitalisation des ressources et des retours d'expérience (techniques, mise en œuvre, résultats obtenus, coûts,...), remontée d'informations, organisation de visites et d'ateliers spécifiques en lien avec les organisations consulaires (réseau des chambres de métiers et de l'artisanat...) et les fédérations professionnelles
- Soutien aux artisans et entreprises du bâtiment pour se constituer en groupement afin de proposer des « bouquets de travaux » et réaliser un chantier
- Intégration de la maîtrise d'œuvre et architectes
- Les plateformes pourront associer utilement dans cette démarche les fabricants, négociants et distributeurs de matériaux, les opérateurs énergétiques ... qui apportent également des services aux entreprises du bâtiment sur le champ de la rénovation énergétique.

### Incitation à la formation professionnelle et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique :

- Accompagnement de la montée en compétence des professionnels du bâtiment en lien avec les fédérations concernées
- Information/sensibilisation des professionnels en vue de la formation et de l'obtention d'un signe de qualité porteur de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement »
- Communication auprès des professionnels de l'ensemble de l'offre de formation locale existante et notamment les formations FEEBAT et des plateaux techniques PRAXIBAT lorsque ceux-ci seront mis en place
- Articulation avec le centre de ressources de Midi-Pyrénées, CERCAD, membre du réseau BEEP
- Travail auprès des acteurs de la formation initiale, apprentissage et formation continue sur la formation des formateurs, la mise en place et la mutualisation des plateaux techniques, de formation pratique, de chantier école
- Mise en place de formations ou modalités d'accompagnement spécifiques, privilégiant notamment la mise en pratique et le décloisonnement des pratiques professionnelles et des cibles

- ➔ Information/sensibilisation au couplage des thématiques d'air intérieur, gestion de l'humidité et d'acoustique avec celle de la thermique
- ➔ Information/sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets

